

## Demande de permis de feu en plein air pour un événement particulier

### Renseignements sur la demande

Tout demandeur doit avoir au moins 18 ans

Nom du demandeur

Adresse postale

Courriel

No de téléphone cellulaire

Autre numéro de téléphone

Le demandeur est le propriétaire des lieux :

- Oui  
 Non

### Renseignements sur le site du feu

Adresse du site du feu en plein air

Nom/description du site (p. ex. parc, propriété privée, parc de stationnement)

### Autres exigences relatives au permis pour événement particulier

Autres exigences relatives au permis pour événement particulier (prévoir au moins 15 jours ouvrables pour le traitement de la demande puisqu'une inspection du site est requise) :

Description de l'événement

Nom de l'événement

Date de l'événement (jj/mm/aaaa)



Veillez indiquer les dates supplémentaires d'événements ou les dates réservées en cas de pluie (jj/mm/aaaa)

Description de l'événement :

- Culturel
- Religieux
- Récréatif

### Conditions et exigences

Tout détenteur d'un permis de feu en plein air doit :

- demander l'autorisation du Service des incendies le jour où il désire faire un feu en plein air en composant le 613-580-2880;
- s'abstenir de faire ou d'alimenter un feu en plein air lorsqu'une interdiction d'allumer des feux est en vigueur;
- s'assurer qu'une personne d'au moins dix-huit (18) ans surveille et contient le feu en plein air en tout temps dès le moment où il est allumé et jusqu'à ce qu'il soit complètement éteint;
- montrer son permis à la demande du chef des pompiers ou de son mandataire;
- éteindre immédiatement le feu à la demande du chef des pompiers ou de son mandataire;
- disposer sur place du matériel nécessaire pour éteindre le feu en plein air, comme des râteaux, des pelles ou de l'eau;
- s'assurer qu'aucun feu en plein air n'est allumé ou alimenté avec des liquides inflammables ou combustibles;
- n'utiliser, pour un feu en plein air, que du bois et des branches d'arbre, à moins d'avis contraire compris dans les conditions complémentaires qui s'appliquent à certains feux en plein air;
- ne pas utiliser, pour un feu en plein air, des matières interdites comme de l'herbe, des feuilles, des déchets, du bois traité sous pression ou à la créosote ainsi que des combustibles qui produisent des vapeurs toxiques autres que celles normalement émises par la combustion de bois ou de branches d'arbre;
- s'abstenir d'allumer ou d'alimenter un feu en plein air dont la taille dépasse les limites établies pour ce permis;
- respecter en tout temps les exigences supplémentaires décrites ci-dessous.



**OTTAWA FIRE SERVICES**  
**SERVICE DES INCENDIES D'OTTAWA**

*Protecting Our Nation's Capital With Pride*  
*Protéger notre capitale nationale avec fierté*

Ville d'Ottawa [www.ottawa.ca](http://www.ottawa.ca)  
Service des incendies d'Ottawa, Division de la prévention des incendies  
1445, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1Z 7L9  
Tel.: 613-580-2860

Courriel : [SpecificEventFire@ottawa.ca](mailto:SpecificEventFire@ottawa.ca)  
Code de courrier: 25-102

Je confirme que j'ai pris connaissance de l'ensemble de cette demande se rapportant à un permis de feu en plein air et que je suis parfaitement au courant des conditions et exigences de ladite demande et des obligations qu'elle m'impose. Je certifie que j'ai au moins 18 ans et que j'ai eu l'occasion de demander les conseils voulus sur les obligations qu'impose cette demande, dans l'éventualité où un permis de feu en plein air m'est délivré. Je confirme en outre que les renseignements que j'ai fournis pour obtenir ce permis sont exacts et véridiques.

Je m'engage à indemniser et à exonérer la Ville d'Ottawa ainsi que ses mandataires, dirigeants et employés au titre de l'ensemble des demandes d'indemnités, réclamations, motifs d'action en justice, pertes, coûts, dommages intérêts ou procédures déposés par qui que ce soit, dont les demandes d'indemnités déposées pour cause de négligence et découlant, directement ou indirectement, ou présumées découler de la délivrance de ce permis de feu en plein air et attribuables à des feux en plein air au sens du Règlement 2004 163.

La Ville d'Ottawa réunit des renseignements personnels en vertu des pouvoirs conférés par la Loi de 2001 sur les municipalités (L.O. 2001, chap. 25, paragraphes 8 à 10), dans sa version modifiée, et par le Règlement no 2004 163 sur les feux en plein air, dans sa version modifiée, afin de pouvoir évaluer et administrer la recevabilité de votre demande de permis de feu en plein air. Si vous avez des questions ou des motifs de préoccupation à propos de la collecte ou de l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec nous par courriel ([evenementparticulierincendie@ottawa.ca](mailto:evenementparticulierincendie@ottawa.ca)).

En signant et en déposant cette demande, je m'engage à en respecter les conditions générales en agissant pour mon compte ou pour celui de la personne physique ou morale que je représente ou pour laquelle je dépose cette demande.

---

Signature du demandeur

---

Date de signature (jj/mm/aaaa)

---

Signature de l'agent, Prévention des incendies

---

Date de signature (jj/mm/aaaa)



**OTTAWA FIRE SERVICES**  
**SERVICE DES INCENDIES D'OTTAWA**

*Protecting Our Nation's Capital With Pride*  
*Protéger notre capitale nationale avec fierté*

Ville d'Ottawa [www.ottawa.ca](http://www.ottawa.ca)  
Service des incendies d'Ottawa, Division de la prévention des incendies  
1445, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1Z 7L9  
Tel.: 613-580-2860

Courriel : [SpecificEventFire@ottawa.ca](mailto:SpecificEventFire@ottawa.ca)  
Code de courrier: 25-102